



Groupe des élu·es et élus communistes

Conseil de Brest métropole
Mercredi 29 juin 2022

Délibération n°6 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Président, chers collègues,

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarités, que nous avons collectivement approuvé en décembre dernier, intègre de nouvelles pistes de recettes financières pour le budget de Brest métropole qui sont de nature à permettre la poursuite d'un projet territorial commun ambitieux pour notre métropole et ses huit communes.

La hausse du Versement Mobilités à venir en fait partie, nous y reviendrons tout à l'heure à l'occasion de la délibération qui y est consacré.

La taxe d'habitation sur les logements vacants est un autre levier d'action, c'est l'objet de cette délibération.

Elus communistes, nous jugeons positivement l'instauration de cette taxe d'habitation sur les logements vacants.

Taxer les logements vacants est un levier d'action que nous proposons depuis longtemps, tant comme source de recettes supplémentaires (plusieurs centaines de milliers d'euros par an à la clé) que comme outil de régulation et d'action dans la politique du logement et de l'habitat que nous menons.

Nous nous satisfaisons donc de voir, enfin, notre proposition reprise et soumise au vote de notre assemblée délibérante.

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe des élu·es communistes votera cette délibération.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi.